

Diette, qu'on leur donne des saufconduits, pour eux ou pour leurs Ambassadeurs, qu'on écoute leurs raisons & leurs défences, qu'on les examine dans les trois Colleges, & que si ensuite ils sont trouvés coupables du Ban de l'Empire, on doit les sommer à trois différentes fois de satisfaire à leurs obligations dans un délai, qui ne peut être moins court de trois mois. Que si après cela, les Delinquants persistent dans leur faute, les trois Colléges assemblés, dressent & font publier le Decret au nom de l'Empereur & de l'Empire.

Ces Princes, dis-je, prétendent qu'aucune de ces formalités n'ayant pas été observées, & le Conseil Aulique ayant usurpé un droit qui appartient uniquement à la Diette de l'Empire, le Ban qu'on vient de publier est nul & insoutenable; quelque bien fondées que ces raisons paroissent aux personnes désintéressées, on n'a pas vû qu'aucun de ces Princes, ait été assez hardi, non pas d'épouser le parti de Messieurs de Baviere & de Cologne, qui sont reconnus ennemis de l'Empereur; mais pas seulement la deffense ni la protection des enfans de Mr. de Baviere, qui quelques jeunes & innocens qu'ils soient, ont été menés prisonniers à Klagenfort dans la Carinthie. Peut-être, que si une mort prématurée, n'enleve ces Princes, on les remettra un jour entre les bras de leurs Pere & Mere, comme on vient de remettre la Princesse Ragotski entre ceux de son Mari. Le tems, qui vient à bout de tout, produit souvent des choses plus surprenantes.

III. Cette Princesse, qu'on avoit souvent menacée à Vienne, de lui faire subir la peine qu'on pretendoit que son Epoux avoit mérité, en prenant

*Les Princes  
de Baviere  
prisonniers.*

*La Princesse  
Ragotski  
renvoyée à  
nant*